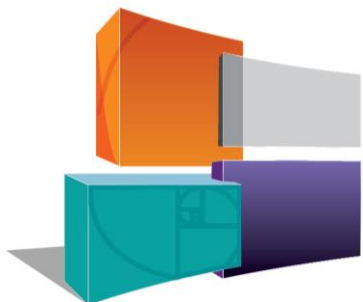


CHARTRE SFAR GREEN



SFAR

Société Française d'Anesthésie et de Réanimation



LE CONGRÈS

DU 19 AU 21 SEPT 2019

Palais des Congrès de Paris



SFAR-lecongres.com



CHARTRE GREEN



Comment intégrer les enjeux de développement durable dans la réalisation de son stand et la préparation de sa venue sur le Congrès SFAR 2019 ?



La SFAR est engagée dans une démarche de développement durable sur l'ensemble de ses activités et notamment l'organisation d'événements. Dans ce cadre et de façon complémentaire aux actions d'optimisation des impacts environnementaux et sociétaux mises en œuvre dans la production du Congrès SFAR 2019, le SFAR met à votre disposition ce guide pratique.



En tant que partenaire vous jouez un rôle majeur dans la réussite et la qualité de la démarche de développement durable du Congrès. Ce guide vous est destiné et a pour objectif de vous transmettre un maximum d'information et de conseils pour intégrer les enjeux environnementaux et sociétaux dans la construction de vos aménagements.

Nous vous remercions par avance de vos engagements à nos côtés.



Les outils à votre disposition dans ce guide

- Critères techniques pour la conception de vos stands
- Critères techniques pour la sélection de votre imprimeur
- Consignes de tri et de gestion des déchets
- Consignes pour une gestion efficace de l'énergie

CRITÈRES TECHNIQUES – CONCEPTION DE STANDS

En tant qu'exposant vous avez la possibilité d'intégrer, dès la phase de conception de votre stand des critères de développement durable dans le cahier des charges que vous transmettez à vos décorateurs. Afin de faciliter la rédaction de votre cahier des charges, la SFAR met à votre disposition 11 critères clés à prendre en considération :

Critère 1 : Proposer des aménagements réutilisables et adaptables à différents Congrès et salons.

Il est attendu du prestataire de proposer des aménagements pouvant être facilement réutilisés à la suite du Congrès. Le prestataire devra s'engager à reprendre le matériel en fin de vie et préciser pour l'ensemble des matériaux, le type de réutilisation prévue et le pourcentage des aménagements réutilisés.

Critère 2 : Utiliser du bois certifié PEFC® ou FSC® d'origine française ou européenne.

Le prestataire devra obligatoirement utiliser du bois (mobilier et construction) détenteur de la certification FSC® ou PEFC® et être en mesure de préciser la provenance du bois (France ou Europe). L'utilisation de bois exotique (ex. Tek, Oukoumé, Ebène vert...) est à proscrire. Le prestataire devra remettre le certificat de conformité des matériaux utilisés.

Critère 3 : Utiliser de la moquette réutilisable ou recyclable.

Le prestataire devra proposer l'utilisation de moquette recyclable ou réutilisable (type moquette en dalle). Pour la moquette recyclable, le prestataire devra décrire la filière de recyclage prévu ainsi que remettre une attestation de recyclage à l'issue de la prestation.



CHARTRE GREEN



CRITÈRES TECHNIQUES – CONCEPTION DE STANDS

Critère 4 : Utiliser des produits de finition détenteur de l'éco-label européen.

Le prestataire devra utiliser des produits de finition (peinture, solvant, vernis) détenteur de l'éco-label européen, NF Environnement ou d'un label équivalent. Le prestataire devra remettre le certificat de conformité des matériaux utilisés.

Critère 5 : Utiliser une signalétique éco-conçue.

Le prestataire devra réduire autant que faire se peut le recours à des bâches PVC. Le prestataire devra proposer une signalétique avec des matériaux possédant une démarche d'éco-conception : sans PVC, sans phtalate, sans formaldéhyde, sans phosphate, sans éther de glycol et imprimée avec des encres écologiques (végétale, latex, éco-solvant). Le prestataire devra remettre le certificat de conformité des matériaux utilisés et/ou la démarche d'éco-conception.

Critère 6 : Installer des équipements et appareils électroniques économes.

Le prestataire devra prévoir la location d'équipements électroniques et des sources lumineuses possédant, a minima, une étiquette énergétique de classe A. Les équipements ne possédant pas de classement énergétique devront posséder un label du type Eco-label Européen ou Energy Star. Pour chaque équipement électrique ou électronique, le prestataire devra préciser le classement énergétique.

Critère 7 : Installer un interrupteur manuel pour les éclairages du stand.

Pour les stands équipés d'un boîtier électrique permanent, le prestataire devra proposer une solution permettant d'éteindre et d'allumer manuellement les éclairages. L'interrupteur manuel devra être facilement accessible par les personnes présentes sur le stand.

Critère 8 : Mettre à disposition des plantes détentrices d'une certification horticole.

Le prestataire devra proposer des plantes et des fleurs coupées détentrices d'une certification horticole environnementale et sociétale (Plante Bleue, Label MSP, Fair Flowers Plants...). Le prestataire devra remettre le certificat de conformité.

Critère 9 : Recourir à un transporteur signataire de la charte Objectif CO₂.

Le prestataire ou son transporteur devra être signataire de la charte « Objectif CO₂, les transporteurs s'engagent ». Les chauffeurs du prestataire ou du transporteur devront être formés à l'éco-conduite. Le prestataire devra remettre l'attestation d'adhésion à la charte « Objectif CO₂ » ainsi que les attestations de formation des chauffeurs.

Critère 10 : Respecter les principes d'accessibilité.

Le prestataire devra prévoir les aménagements permettant de garantir l'accès aux personnes en situation de handicap. Le prestataire devra garantir l'accès aux personnes à mobilité réduite sur l'ensemble des espaces, prévoir un comptoir abaissé pour l'accueil des personnes à mobilité réduite, mettre à disposition un carnet permettant de communiquer par écrit avec les personnes déficientes auditives et prévoir un contraste fort entre la couleur du sol et le nez de marche afin de rendre visible le début / fin des escaliers ou marche (le cas échéant).



CHARTRE GREEN



CRITÈRES TECHNIQUES – CONCEPTION DE STANDS

Critère 11 : Respecter les consignes de sécurité et le port des EPI.

Le prestataire devra garantir le respect des consignes de sécurité par l'ensemble de ses collaborateurs impliqués au cours du montage et du démontage notamment le port systématique des chaussures de sécurité. Le prestataire devra préciser comment il prévoit de garantir la santé et la sécurité de ses collaborateurs sur le site.

CRITÈRES TECHNIQUES – SELECTION D'IMPRIMEURS

De manière à prendre en considération les enjeux de développement durable lors du choix de votre imprimeur, vous trouverez ci-après les 3 critères principaux à prendre en considération :

Critère 12 : Fournir du papier recyclé ou éco-labellisé.

Le prestataire devra fournir, pour l'ensemble des impressions, du papier recyclé ou issu de forêts gérées durablement et certifié FSC® ou PEFC®. Le prestataire devra remettre le certificat de conformité de papier utilisé.

Critère 13 : Imprimer avec des encres végétales ou aqueuses.

Le prestataire devra réaliser l'ensemble des impressions avec des encres végétales ou aqueuses. Le prestataire devra remettre les fiches techniques des encres utilisées.

Critère 14 : Imprimer auprès d'un prestataire certifié.

Le prestataire devra être détenteur de la marque Imprim'Vert et/ou d'une certification environnementale. Le prestataire devra remettre le(s) certificat(s) de conformité.

OU

Critère 15 : Bonus « Zéro papier ».

Le prestataire s'engage à n'utiliser aucun papier (brochures, flyers, fiches contact,...) sur son stand.

Ce critère est accessible uniquement en substitution des 3 critères précédents.

CRITÈRES TECHNIQUES – GESTION DES DÉCHETS

Au cours de phase de montage, d'exploitation et de démontage, l'Organisateur mettra à votre disposition des équipements dédiés au tri des déchets. Une communication complémentaire sera présente sur place. De manière à garantir la qualité du tri sur les différentes phases, nous vous invitons à identifier un référent « tri » pour votre espace. Ce dernier pourra notamment veiller au respect des consignes de tri et rappeler les consignes à vos prestataires le cas échéant.

CRITÈRES TECHNIQUES – GESTION DE L'ÉNERGIE

De manière à optimiser les consommations d'énergie et si votre stand est équipé d'un interrupteur manuel (cf. critère 7), nous vous invitons à informer vos collaborateurs quant à la nécessité d'éteindre les éclairages de votre stand chaque soir.



CHARTRE GREEN



BULLETIN D'INSCRIPTION

Je soussigné

Représentant(e) de la société

Certifie que la construction de notre stand remplit les critères* de la charte suivants :

- Critère 1 : Proposer des aménagements réutilisables et adaptables à différents Congrès et salons.
- Critère 2 : Utiliser du bois certifié PEFC® ou FSC® d'origine française ou européenne.
- Critère 3 : Utiliser de la moquette réutilisable ou recyclable.
- Critère 4 : Utiliser des produits de finition détenteur de l'éco-label européen.
- Critère 5 : Utiliser une signalétique éco-conçue.
- Critère 6 : Installer des équipements et appareils électroniques économes.
- Critère 7 : Installer un interrupteur manuel pour les éclairages du stand.
- Critère 8 : Mettre à disposition des plantes détentrices d'une certification horticole.
- Critère 9 : Recourir à un transporteur signataire de la charte Objectif CO₂.
- Critère 10 : Respecter les principes d'accessibilité.
- Critère 11 : Respecter les consignes de sécurité et le port des EPI.
- Critère 12 : Fournir du papier recyclé ou éco-labellisé.
- Critère 13 : Imprimer avec des encres végétales ou aqueuses.
- Critère 14 : Imprimer auprès d'un prestataire certifié.
- Critère 15 : Bonus « Zéro papier ». (vaut 3 points)

Date + Signature: